

Le six décembre . . . deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 03
Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :
Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 40 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

Délibération n° 2022/33

Objet :
ECLAIRAGE PUBLIC
pose de 40 points lumineux

- **Modernisation EP rues : Anthime Gigaut, Victor Hugo, des prés, Saint-Martin, Henri Godquin, nouveau cimetière, de l'église, de la poste, Gaudeux**
-

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 79 342.00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la FDE Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE (20% du coût hors taxes des travaux, dans la limite des Dépenses, la TVA, la maîtrise d'œuvre et 50 % du coût HT Des travaux de rénovation d'armoire de commandes)	34 028.00 €
- Aide du Département de la Somme	24 990.00 €
- Contribution de la Commune	<u>20 325.00 €</u>
TOTAL TTC	79 342.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE Somme,
- De solliciter l'accompagnement financier du Département,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 20 325.00 €

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022.

L'Etoile, le 13 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



Commune de : ETOILE (L')

Commande FDE 80 : 07-TE-0147-EP

ECLAIRAGE PUBLIC

MODERNISATION : Modernisation EP rues: Anthime Gigaut, Victor Hugo, des prés, Saint Martin, Henri Godquin, nouveau cimetiere, de l'église, de la poste

Estimation sommaire des coûts et participations

Désignation des travaux	Estimation HT en euros	Montant pris en charge par la FDE (1)
Réseau EP, nouveaux équipements	46 924	9 385
Remplacement de lanternes proscrites	0	0
Rénovation des armoires de commande	15 550	7 775

TOTAL

	Estimation HT en euros	Frais de maîtrise d'œuvre 7%	TVA	Montant total TTC de l'opération	Montant pris en charge par la FDE (2)	Estimation de l'aide du CD80 (3)	Contribution de la Commune
Ensemble	62 474	4 373	12 495	79 342	34 028	24 990	20 325

(1) 20 % du coût hors taxes et/ou les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires et le remplacement de luminaires proscrits

(2) 20 % du coût hors taxes, les fonds de concours complémentaires pour la rénovation des armoires, le remplacement de luminaires proscrits, la maîtrise d'œuvre et la TVA

(3) 40 % du coût hors taxes de l'assiette éligible, sous réserve de disponibilité

Après avoir pris connaissance de l'évaluation sommaire des coûts ci-dessus, le demandeur confirme à la FDE 80 son intention de réaliser les travaux, de solliciter l'aide du Département et demande à la FDE d'engager les études détaillées permettant d'établir les coûts précis de réalisation de l'opération.

A. M. Etoile, le 13/11/2022

Le Demandeur : M. TIRMARCHE
(Date, Signature et cachet) Maire



Il est précisé que suite à cette confirmation d'intention de réaliser les travaux demandés, la FDE 80 se réserve le droit, au cas où le demandeur renoncerait à réaliser l'opération, de facturer les frais engagés pour les études.

en date du 13/11/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre 2022, à deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents : 03

Votants : 11

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO,

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/34

Objet :

**Installation d'un nouveau
conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CAILLEUX a fait part de sa décision de démissionner toutes ses fonctions au 1^{er} novembre.

Monsieur le Préfet a accepté sa demande à compter du 10 novembre par courrier.

Il convient donc d'installer un nouveau conseiller municipal et que dans l'ordre de la liste c'est Mme Amandine GEET.

Etant donné le courrier daté du 25/11/2022 de Mme GEET indiquant ne pas souhaiter siéger et céder sa place,

Monsieur le Maire installe donc Monsieur Bernard DAZY nouveau conseiller municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022.

L'Etoile, le 13 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Tirmarche'. To the right of the signature is the official circular seal of the Municipality of L'Étoile, Somme. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE L'ETOILE' and '80 (Somme)' at the bottom.

Le six décembre : deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 14
Présents : 11
Absents : 03
Votants : 11

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO,

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/34

Objet :

**Installation d'un nouveau
conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CAILLEUX a fait part de sa décision de démissionner toutes ses fonctions au 1^{er} novembre.

Monsieur le Préfet a accepté sa demande à compter du 10 novembre par courrier.

Il convient donc d'installer un nouveau conseiller municipal et que dans l'ordre de la liste c'est Mme Amandine GEET.

Etant donné le courrier daté du 25/11/2022 de Mme GEET indiquant ne pas souhaiter siéger et céder sa place,

Monsieur le Maire installe donc Monsieur Bernard DAZY nouveau conseiller municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022.

L'Etoile, le 13 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official seal on the right. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE L'ETOILE' and '80 (Somme)'. There are small stars on either side of the emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/35

Objet :

**Délibération sur le nombre
d'adjoint**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le nombre d'adjoint suite à la démission de Monsieur CAILLEUX.

Monsieur le Maire propose de conserver 4 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention décide de conserver 4 adjoints.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/36

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des candidats pour le poste de 3^e adjoint.

Objet :
Election d'un nouvel adjoint et son installation

Monsieur Bernard DAZY est candidat.

Il est procédé à l'élection.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix pour, 0 voix contre et 1 bulletin blanc d'élire Monsieur Bernard DAZY 3^e adjoint.

Monsieur DAZY est élu et immédiatement installé.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/37

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les indemnités pour l'exercice des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500.....	9.9 %
De 500 à 999.....	10.7 %
De 1 000 à 3 499.....	19.8 %
De 3 500 à 9 999.....	22 %
De 10 000 à 19 999.....	27.5 %
De 20 000 à 49 999.....	33 %
De 50 000 à 99 999.....	44 %
De 100 000 à 200 000.....	66%
Plus de 200 000.....	72.5 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (habitants)	taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
------------------------	--

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.



L'Étoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION 2002/37

NOM / Prénom	Fonction	taux
TIRMARCHE Ghislain	Maire	33,00%
DELPLANQUE Nicolas	Adjoint	15,50%
CAPRON Marie	Adjointe	19,80%
DAZY Bernard	Adjoint	11,00%
LEFEVRE Joelle	Adjoint	10,00%
TURQUIN Alex	1er conseiller délégué	6,00%
HEROUART Michel	2eme conseiller délégué	6,00%
DAUSSY Eric	3eme conseiller délégué	6,00%
WOJTYSIAK Hélène	4eme délégué	5,50%
VOLANT Aline	5ème délégué	5,50%
DREANO Frédéric	6ème délégué	5,50%
Total maxi env indem	5086	TOTAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/38

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation aux conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions posées par la loi, les indemnités de délégations versées aux conseillers municipaux, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer comme suit les indemnités pour l'exercice des délégations de conseillers municipaux :

- 6% du 1^{er} au 3^{ème} conseiller délégué
- 5.50 % du 4^{ème} au 6^{ème} délégué

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 05/01/2023 et de la publication le 05/01/2023.

L'Etoile, le 05 janvier 2023,

Le Maire, G. TIRMARCHE



TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION 2002/38

NOM / Prénom	Fonction	taux
TIRMARCHE Ghislain	Maire	33,00%
DELPLANQUE Nicolas	Adjoint	15,50%
CAPRON Marie	Adjointe	19,80%
DAZY Bernard	Adjoint	11,00%
LEFEVRE Joelle	Adjoint	10,00%
TURQUIN Alex	1er conseiller délégué	6,00%
HEROUART Michel	2eme conseiller délégué	6,00%
DAUSSY Eric	3eme conseiller délégué	6,00%
WOJTYSIAK Hélène	4eme délégué	5,50%
VOLANT Aline	5ème délégué	5,50%
DREANO Frédéric	6ème délégué	5,50%
Total maxi env indem	5086	TOTAL

Le six décembre : deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/39

Mme Leplay, secrétaire de maire, présente le rapport suivant

Objet :

mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 pour le CCAS

Mesdames, Messieurs,

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget du CCAS

à compter du 1er janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 27/12/2022

Reçu en préfecture le 27/12/2022

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Messieurs, de bien vouloir :

Publié le 1 Messieurs, de bien vouloir :

ID : 080-218002830-20221206-DE_2022_39-DE

Article 1 : adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget du CCAS de la commune de L'Etoile à compter du 1er janvier 2023.

Article 2 : autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, l'assemblée adopte la mise en place du référentiel du M57 du budget du CCAS avec 11 pour, 0 contre et 1 abstention.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 16/12/2022 et de la publication le 16/12/2022.

L'Etoile, le 16 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 03
Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/40

Objet :

Gratification exceptionnelle stagiaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a une stagiaire (Célia Leplay) du 07/11/2022 au 17/12/2022 et souhaite la gratifier au regard de son travail et de son implication.

Il propose la somme de 300 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la gratification uniquement pour ce cas avec 11 pour, 0 contre et 1 abstention

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 16/12/2022 et de la publication le 16/12/2022.

L'Etoile, le 16 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE



Le six décembre deux mille vingt-deux, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, Maire.

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 03
Votants : 12

Etaient présents : M. TIRMARCHE, Mme CAPRON, M. DELPLANQUE, Mme VOLANT, M. DAUSSY, Mme WOJTYSIAK, M. HEROUART, Mme DUBOS, M. TURQUIN, Mme LEFEVRE, M. DREANO, M. DAZY

Etaient absents :

Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ, M. DELOHEN

Mme CAPRON a été nommée secrétaire de séance.

* * * *

Délibération n° 2022/41

Objet :

Projet MAM

Monsieur le Maire remet un dossier complet sur les différents devis dont un tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des devis / lots. Il explique les critères qui ont été retenus lors de la commission (nombre de lot, délais, prix).

Il explique que le choix de la commission est la société AEH avec un montant TTC de 279 411.84 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix de la commission.

Certifié exécutoire, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 16/12/2022 et de la publication le 16/12/2022.

L'Etoile, le 16 décembre 2022,

Le Maire, G. TIRMARCHE

